

**CONSEIL MUNICIPAL
19 DECEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal de LAYRAC s'est réuni en séance ordinaire le 19 Décembre à 19h00, sous la Présidence de Rémi CONSTANS, Maire,

ONT ETE DEBATTUES ET VOTEES LES QUESTIONS SUIVANTES :

- ⇒ à l'**unanimité**, la motion de soutien au combat du département de Lot-et-Garonne pour la ruralité.
- ⇒ à l'**unanimité**, l'autorisation donnée à monsieur le Maire pour signer la convention d'objectifs et de moyens, ainsi que les éventuels avenants qui en découleraient, entre la commune et le comité des fêtes.
- ⇒ à l'**unanimité**, l'application du régime indemnitaire pour le personnel communal.
- ⇒ à l'**unanimité**, les mouvements de la Décision Modificative n° 2 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :	44.500 €
Section d'Investissement :	22.300 €
- ⇒ à l'**unanimité**, l'application des différents tarifs des prestations du service enfance jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2018.
- ⇒ à l'**unanimité**, l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018.
- ⇒ à l'**unanimité**, la demande d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine d'un montant de 3 217,50 € pour le financement de l'étude de diagnostic sur l'église SAINT-MARTIN.
- ⇒ à l'**unanimité**, l'autorisation donnée à monsieur le Maire pour signer la convention de moyens avec l'association ADMR la Crèche « les lutins » ainsi que les éventuels avenants qui en découleraient.
- ⇒ à l'**unanimité**, de se prononcer en faveur du passage à 4 jours conformément à l'avis des parents recueilli par le biais du questionnaire et des avis des conseils des écoles.

École maternelle	12 votes pour – 1 contre
École Élémentaire	12 votes pour – 5 contre – 1 abstention
- ⇒ à l'**unanimité**, l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention avec l'Agglomération d'Agen ainsi que les éventuels avenants qui en découleraient, concernant la mise à disposition partielle de service pour l'entretien de la voirie communautaire.
- ⇒ à l'**unanimité**, l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n°1 à la convention de mandat pour la maîtrise d'œuvre du centre bourg entre l'Agglomération d'Agen et la commune de Layrac.
- ⇒ à la **majorité**, 8 abstentions (M. PUJOL – M. BARON + pouvoir de Mme CROSON – M. PEYRET + pouvoir de Mme TEXIER – Mme CONTOU + pouvoir de Mme MONESTES – M. SAINT MARTIN
19 pour
l'engagement dans une procédure de création d'un Site Patrimonial Remarquable intercommunal sur les communes de Sérignac- sur Garonne, Layrac et Moirax, en autorisant Monsieur le Maire à signer tous documents et actes concernant cette délibération.

